

## VALORISER L'EXPERTISE DES PROFESSIONNELS SOIGNANTS, MÉDICO-TECHNIQUES ET SOCIAUX



Enfin, le CHUAP valorise l'expertise des professionnels soignants, médicotextiques et sociaux. Cette reconnaissance passe par :

- Le déploiement des Pratiques Avancées et des protocoles de coopération, fluidifiant les prises en charge et renforçant les délégations interprofessionnelles
- Le développement d'une offre de formation coordonnée avec l'UPJV, garantissant une montée en compétences continue des professionnels